

2I TECHNOLOGY
EURL au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 919 599 886,
dont le siège social est situé : BATIMENT 2 227 AVENUE DU PONT TRINQUAT 34070 MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix-huit septembre,
à quatorze heures,

Au siège social, BATIMENT 2 227 AVENUE DU PONT TRINQUAT 34070 MONTPELLIER

Madame Imane BENJELLOUN, demeurant BATIMENT 2 227 AVENUE DU PONT TRINQUAT 34070 MONTPELLIER

Propriétaire de la totalité des 10000 parts sociales de 1 euro chacune émises par la société 2I TECHNOLOGY,

Associée unique et seule Gérante de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Imane BENJELLOUN.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérante de la Société, Madame Imane BENJELLOUN, associée unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

BATIMENT 2 227 AVENUE DU PONT TRINQUAT
34070 MONTPELLIER

Nouvelle adresse :

18 RUE DE LA TOURMALINE
LOTISSEMENT LES GARRIGUES
34170 CASTELNAU LE LEZ.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 18 RUE DE LA TOURMALINE, LOTISSEMENT LES GARRIGUES, 34170 CASTELNAU LE LEZ. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Imane BENJELLOUN

Zone de signature